



# Gouvernance des aires protégées— une introduction

CBD Capacity Building Workshop on Aichi 11 and 12  
Entebbe, Uganda, 21-24 March 2016

Barbara Lang, GIZ  
Trevor Sandwith, IUCN

# Contenu



1. Qu'est-ce que la gouvernance?
2. Pourquoi la gouvernance est important?
3. La réponse politique internationale
4. Concepts clés de la gouvernance des AP
  - Diversité
  - Qualité
5. Qu'est-ce qu'on peut faire pour augmenter la diversité et améliorer la qualité de la gouvernance des AP?

# Qu'est-ce que la gouvernance?

Les interactions entre structures, processus et traditions qui déterminent comment le pouvoir et les responsabilités sont exercés, comment les décisions sont prises et si, et comment, les citoyens ou d'autres acteurs sont impliqués. (Graham et al., 2003)

Qui a de l'influence?  
Qui décide?  
Qui rend compte?



# De quoi s'agit-il la gouvernance des AP?



« ...un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. «

(Définition UICN, 2008)

# De quoi s'agit-il la gouvernance des AP?



« ...un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. »

(Définition UICN, 2008)

# De quoi s'agit-il la gouvernance des AP?



« ...un espace géographique clairement défini, **reconnu**, **consacré** et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. «

(Définition UICN, 2008)

# De quoi s'agit-il la gouvernance des AP?



« ...un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et **géré**, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. «

(Définition UICN, 2008)

# De quoi s'agit-il la gouvernance des AP?



« ...un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, **par tout moyen efficace, juridique ou autres**, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. «

(Définition UICN, 2008)

# De quoi s'agit-il la gouvernance des AP?



« ...un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer **à long terme la conservation de la nature** ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. «

(Définition UICN, 2008)

# De quoi s'agit-il la gouvernance des AP?



« ...un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que **les services écosystémiques** et les valeurs culturelles qui lui sont associés. «

(Définition UICN, 2008)

# De quoi s'agit-il la gouvernance des AP?



« ...un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et **les valeurs culturelles** qui lui sont associés. «

(Définition UICN, 2008)

# Gouvernance et gestion – quelle est la difference?

**Gestion** = que fait on?



**Gouvernance** = Qui décide ce qu'on fait? Et comment?

# Gouvernance et gestion – quelle est la différence?

## Gestion

- **Comprendre une** situation
- **Objectifs** précis à atteindre
- **actions** à mettre en œuvre
- **Moyens** à disposition (humains, financiers...)
- **Suivi**

➤ **Gestion efficace**

≠



## Gouvernance

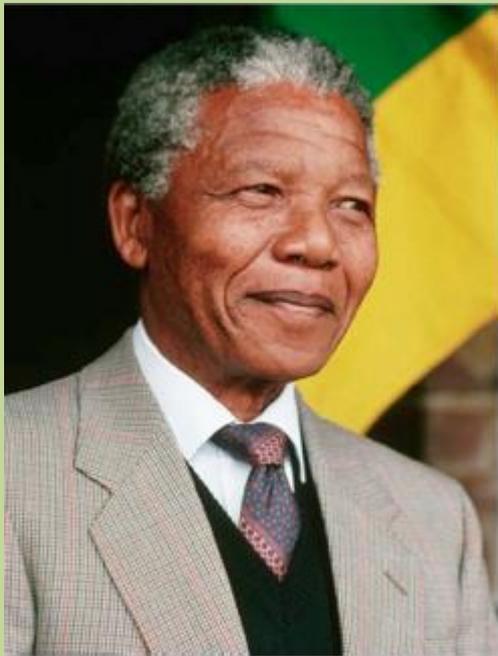
- Institutions pour la prise de **decisions**
- Diviser les **responsabilités** et fonctions
- **Créer et enforcing des règles**
- Exercer et partager le pouvoir
- Comment organiser tout cela: **participation**, équité, transparence, ...

➤ **“bonne gouvernance”**

# Pourquoi la gouvernance est important?



# Pourquoi la gouvernance est important?



*"I see no future for parks unless they address the needs of communities as equal partners in their development."*

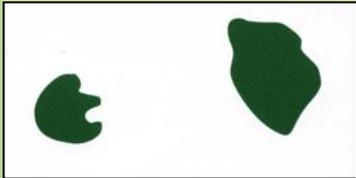
*Nelson Mandela at IUCN World Parks Congress, 2003, Durban, South Africa*

# Conservation & development

Complementarity?

Synergies?

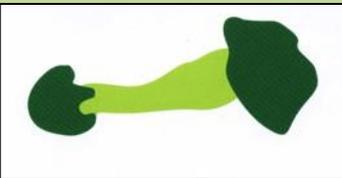
## from PA islands to conservation landscapes



Isolated protected areas



Conservation areas with buffer zones around them

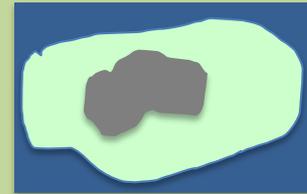


linear connections between protected areas = biological / ecological corridors

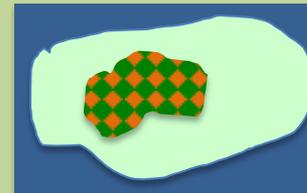


PA's embedded in landscape with different types and intensities of resource use

## From PAs as “blank spots” to integration into regional development



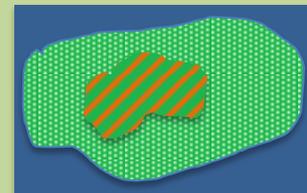
PA as a “blank spot” in regional context – no mandate / no perceived connection with development agenda



PA as service provider (ecosystem services)



PA expected to generate income via payment for ecosystem services (i.e. water, tourism, carbon storage)



PA's “claimed” by local and regional stakeholders, as part of their customary / development rights

# La réponse politique internationale

**2003:** IUCN World Parks Congress, Durban

**2004:** CDB Programme de travail sur les aires protégées  
(COP 7 Kuala Lumpur, Malaysia)

**2007:** Déclaration des Nations Unies sur les droits  
des peuples autochtones

**2010:** CDB Plan stratégique 2011-2020 et Objectifs d'Aichi

**2014:** IUCN World Parks Congress, Sydney

# PdTAP de la CDB

## Élément 2 du programme : gouvernance, participation, équité et partage des avantages

### **But 2.1: Promouvoir l'équité et le partage des avantages**

**Objectif:** Établir d'ici 2008 des mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création et de la gestion d'aires protégées.

### **But 2.2: Accroître et garantir la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées**

**Objectif:** la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, et des parties prenantes à la gestion des aires protégées existantes et à la création et la gestion de nouvelles aires protégées;

# Mais....

## Objectifs accomplis?

Selon des révisions à CDB COP 9 (2008) et COP 10 (2010) :

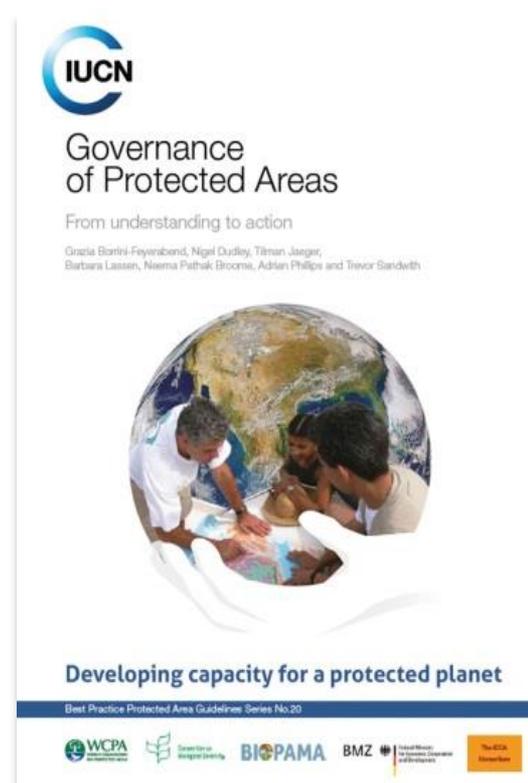
- La mise en œuvre du programme de travail aires protégées de la CDB a du retard dans le domaine gouvernance, participation, équité, et partage des avantages

- besoin de plus de direction!
- besoin de données de référence!

# Lignes Directrices UICN No. 20 (2013)

## „Gouvernance des Aires Protégées – de la compréhension à l’action“

[http://www.iucn.org/pa\\_governance](http://www.iucn.org/pa_governance)



# Deux dimensions de gouvernance



Diversité

Qui détient l'autorité et la responsabilité pour l'AP?



Type de gouvernance

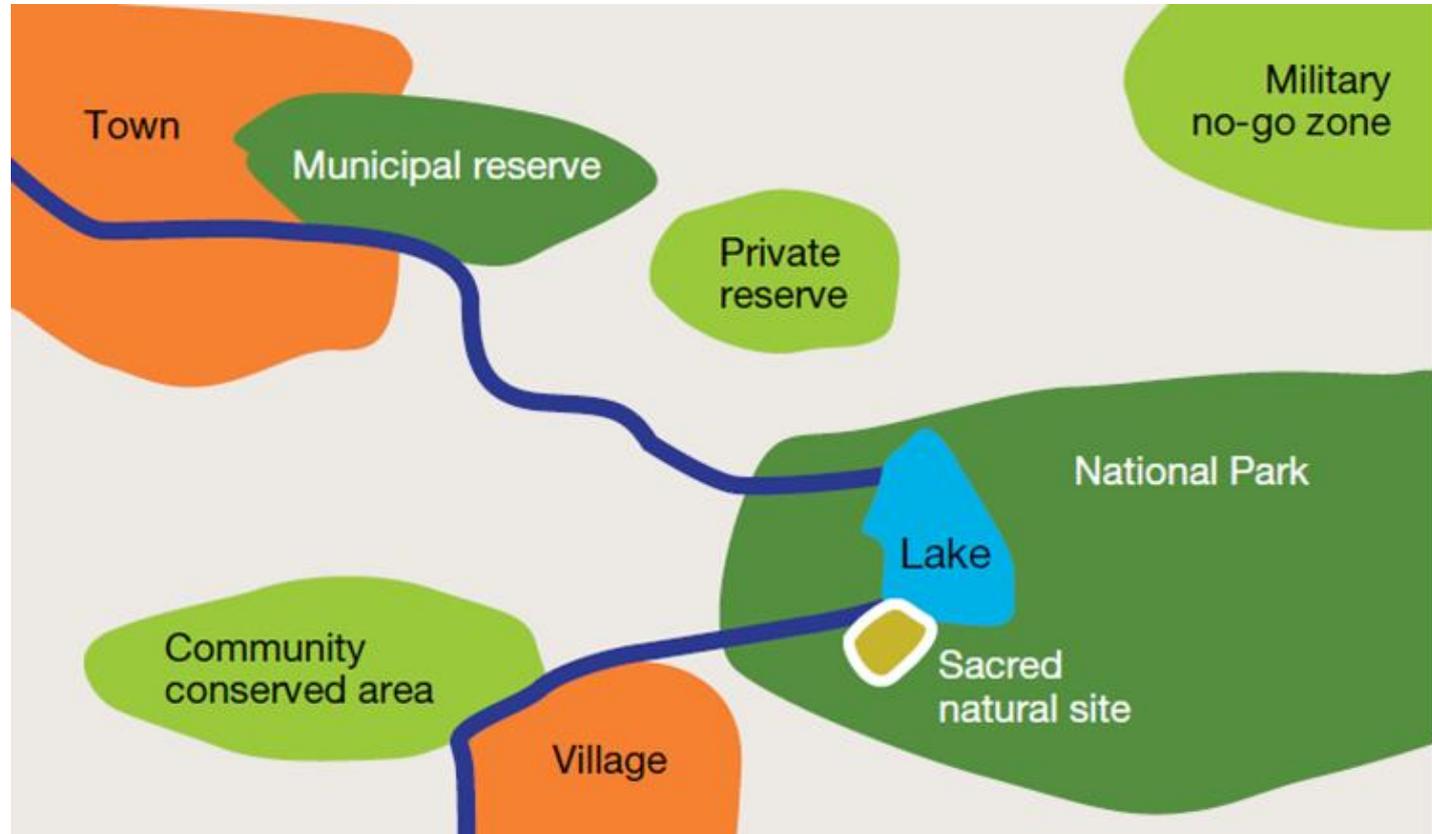
Qualité

Comment l'autorité est exercée? De façon juste, transparente, etc.?



Bonne gouvernance

# Governance diversity



# Types de gouvernance



Type A  
Gouvernance  
par  
gouvernement



Type C  
Gouvernance  
privée



Type B  
Gouvernance  
partagée



Type D  
Gouvernance  
par des  
communautés  
autochtones et  
locales

# Comment déterminer de quel type de gouvernance il s'agit?



Question clé:

Qui détient l'autorité et la responsabilité *de facto* pour l'aire protégée?

***De jure ou de facto?***

***De jure*** (par la loi): ce qui est prescrit et reconnu par la loi

***De facto*** (de fait): ce qui se passe en réalité

## Type A: Gouvernance par le gouvernement

- Ministère ou agence nationale
  - Agence sous-nationale (régionale, provinciale, municipale)
  - Gestion déléguée par le gouvernement (p.ex. à une ONG)
- 
- Agence de parcs, Ministère, institution paraétatique...
  - Souvent sur des terres détenues par l'état
  - De plus en plus impliqués: structures gouvernementales sous-nationales et municipales
  - Délégation possible à des ONGs ou opérateurs privés

**Autorité de prise de décision et responsabilité tenue et exercée par le gouvernement (à divers niveaux)**



## Type B: Gouvernance partagée

- Gouvernance transfrontalière (arrangements officiels entre un ou plusieurs États)
- Gouvernance collaborative (formes variées de collaboration entre plusieurs acteurs et institutions)
- Gouvernance jointe (comité de gestion pluraliste ou autre forme d'organe multipartenaire)



- Pluralité d'acteurs
- Reconnaissance mutuelle, intérêts collectifs
- Besoin de négociation/ compromis/ consensus
- Atteindre un accord
- Parfois des processus et institutions complexes

**Autorité de prise de décision et responsabilité partagée** entre des agences gouvernementales et autres parties prenantes (en particulier les propriétaires fonciers et les communautés autochtones et locales- sédentaires ou mobiles- qui dépendent des ressources naturelles culturellement et/ou pour leur subsistance)

## Type C: Gouvernance par les acteurs privés

- Propriétaire individuel
- Organisations sans but lucratif (ONGs, universités)
- Organisations commerciales (entreprises, coopératives)



### Mécanismes et incitations:

- Déclaration volontaire d'aires protégées
- Reddition volontaire de droits légaux
- Contributions charitables
- Propriétés de sociétés mises en jachère, donations, gestion de terrains pour la conservation

## Type D: Gouvernance par les peuples autochtones ou communautés locales

- Aires et territoires établis et gérés par les peuples autochtones
  - Aires et territoires établis et gérés par les communautés locales
- Les aires conservées les plus anciennes, répandues mais mal reconnues
  - “unités bio-culturelles” ou “paysages culturels”
  - Subsistence et conservation liées

### Trois caractéristiques essentielles propres aux APAC :

- un peuple autochtone ou une communauté locale entretient une relation étroite et profonde avec un site
- le peuple ou la communauté est le principal acteur de la prise de décision sur le site et possède la capacité de facto et/ou de jure d'élaborer et de mettre en application des réglementations.
- les décisions et les efforts du peuple ou de la communauté. conduisent à la conservation de la diversité biologique, des fonctions écologiques, et des valeurs culturelles associées, quelles que soient les motivations originales ou primaires.

Comment les types de gouvernance  
s'accordent avec les catégories de  
gestion?

# Rappel: les catégories de gestion de l'UICN

Catégorie d'aire protégée et nom international	Objectifs de gestion
Ia – Réserve naturelle intégrale	Les aires de protection stricte sont mises en réserve pour protéger la biodiversité ainsi qu'éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques. Les visites, l'utilisation et les impacts humains y sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et le suivi régulier.
Ib – Zone de nature sauvage	Vastes aires, intactes ou légèrement modifiées, qui ont préservé leur caractère et leur influence naturelle, qui ne contiennent pas d'habitations humaines permanentes ou significatives, et sont protégées et gérées afin de conserver leur état naturel.
II – Parc National (protection de l'écosystème, protection des valeurs culturelles)	Vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, et qui fournissent des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative ou récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.
III – Monument ou élément naturel	Ces aires sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et souvent de grande importance pour les visiteurs.
IV – Aire de gestion des habitats ou des espèces	Ces aires visent à protéger des espèces ou des habitats précis. Beaucoup d'aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour atteindre leur objectif.
V – Paysage terrestre ou marin protégé	Une aire où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, un caractère distinct et des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et paysagères considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger la nature et maintenir d'autres valeurs.
VI – Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	Ces aires protégées préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles. L'autre partie est soumise à une gestion durable des ressources naturelles. Un des objectifs premiers de ce type d'aires protégées est une utilisation des ressources naturelles modérée, non-industrielle et compatible avec la conservation de la nature.



# Governance of protected areas – the case of Madagascar

**Mme Seheny Ramanantsoa**

CBD Capacity Building Workshop on Aichi 11 and 12  
Entebbe, Uganda, 21-24 March 2016

# IUCN Protected Areas Governance Matrix

Type de gouvernance	A. Gouvernance par gouvernement			B. Gouvernance partagée			C. Gouvernance privée			D. Gouvernance par des peuples autochtones et commun. locales	
Catégorie de gestion	agence	agence	gérée par le ... (p. ex. à ...)	... re	... nes (ruraliste)	conjointe	Aires conservées établies et gérées par un propriétaire individuel	... par des organisations sans but lucratif (p. ex. des ONGs, des universités)	... par des organisations à but lucratif (p.ex. des sociétés, des coopératives)	Aires et territoires du patrimoine autochtone établis et gérés par des peuples autochtones	Aires et territoires du patrimoine communautaire – établis et gérés par des
I – Réserve naturelle intégrale / Zone de nature sauvage											
II – Parc National											
III – Monument naturel											
IV – Gestion des habitats / espèces											
V – Paysage terrestre / marin protégé											
VI – AP avec utilisation durable des ressources naturelles											

## Exercice

1. Think of one PA that you are familiar with
2. Try to find the correct place in the matrix
3. Briefly present your example to the group giving reasons (management / governance)
4. Choose one other PA from your country of a different governance type and place it on the matrix, too. Discuss.

## Exercice

1. Pensez à une AP qui vous est familière
2. Essayez de trouver le bon endroit dans la matrice
3. Présentez brièvement votre exemple au groupe en donnant les raisons (gestion / gouvernance)
4. Choisissez une autre AP dans votre pays qui a un autre type de gouvernance et placez-la aussi dans la matrice. Discutez.

# La réalité souvent est au milieu: le Continuum de Gouvernance

Depuis la perspective d'une agence gouvernementale:

**Autorité, responsabilité et devoir de rendre des comptes dans la gouvernance des aires protégées : un continuum**

Contrôle total par l'agence gouvernementale  
Type A

Partage du contrôle entre l'agence gouvernementale & les détenteurs locaux de droits et les autres parties prenantes locales  
Type B

Contrôle total par les détenteurs locaux de droits et les autres parties prenantes locales  
Type C & D



Prendre des décisions de gestion sans consultation

Consulter les acteurs locaux et chercher leur consentement (parfois par la distribution de bénéfices)

**Négocier** des accords spécifiques

Céder officiellement une partie de l'autorité et de la responsabilité (p.ex. renoncer à la plupart des sièges d'un comité de gouvernance)

Reconnaître/transférer toute l'autorité et la responsabilité aux acteurs locaux

... selon la perspective d'une agence gouvernementale vis-à-vis des détenteurs locaux de droits et d'autres parties prenantes locales

# Pourquoi promouvoir la diversité dans un système d'APs?

La reconnaissance d'une diversité de catégories de gestion et types de gouvernance permet:

- D'atteindre les objectifs de couverture
- De fermer les lacunes
- De développer la connectivité
- D'impliquer davantage d'acteurs et promouvoir l'acceptation sociale
- D'améliorer la capacité d'adaptation et la résilience du système

